

Pôle attractivité et urbanisme durable  
service politique de la ville  
Rapporteur : Anne AMBROIS

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_286  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### 25 - PROJET URBAIN DE COHÉSION URBAINE APPEL À PROJET 2022 - 2ÈME SESSION D'OCTROI DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projet du projet urbain de cohésion sociale (PUCS), l'association Au fil de l'eau a déposé une demande de soutien à la mise en œuvre des festivités de son trentième anniversaire.

Née en 1992, l'association Au fil de l'eau fête cette année sa 30e année d'existence sur notre territoire. De nombreux événements sont prévus pour célébrer cet anniversaire, avec les partenaires quotidiens de l'association mais aussi le grand public.

Ces 30 ans sont également l'occasion d'impliquer les salariés de l'association intermédiaire dans des missions d'organisation, de gestion et de communication. Ils seront ainsi co-responsables de l'organisation des événements aux côtés des permanents de l'association, leur permettant donc de découvrir le monde de l'événementiel (participation à Voiles en tête, portes ouvertes de l'association, fête des normands, etc.). En outre, les festivités permettront aux 13 salariés de découvrir ensemble, hors les murs de l'atelier, des activités sportives (baptêmes de parapente, course de la Haute Folie, etc...).

Cet anniversaire permettra de renforcer l'inclusion des personnes dans la vie locale, de rencontrer des entreprises, de favoriser le mieux-être des salariés, de créer des temps d'échanges avec des élus et de favoriser la rencontre avec de nouvelles personnes.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 74 559 euros. La demande de soutien au titre du projet urbain de cohésion sociale s'élève à 5 000 euros. Les autres ressources mobilisées sur ce projet seront des ventes (14 558 euros), des financements de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (6 000 euros / actés en comité de pilotage du 31.03.2022) et des valorisations des subventions de fonctionnement du Département Programme Départemental d'Insertion (16 458 euros), de l'Agence de Services et de Paiements (13 458 euros), du CCAS (14 000 euros), de fonds européens (2 458 euros), des aides privées (2 500 euros) et des fonds propres (127 euros).

Afin de soutenir l'implication des salariés (bénéficiaires du RSA et chômeurs longue durée) dans l'organisation de cet anniversaire symbolique, il est proposé d'inscrire cette action à la programmation 2022 du projet urbain de cohésion sociale et d'accorder une subvention à hauteur de la demande, soit 5 000 €.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 5 000 € à l'association Au fil de l'eau pour l'action « festivités des 30 ans » ;
- autoriser le versement de la subvention, les crédits étant prévus à la ligne 43997 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

<b>18h54</b>		Nombre de votants : 53	
Pour : 51	Contre : 0	Abstentions : 2	NPPV :
		Catherine GENTILE Ralph LEJAMTEL	

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine – HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) – LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna – PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) – TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

## **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022



ID : 050-200056844-20221115-DEL2022\_286-DE